



N° de
résolution ou
annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N°SQ-900-44
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement afin de régler le stationnement dans le secteur de la rue Morin, du Chemin du Lac Maillé et de la 25^e Avenue;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe G est modifiée par l'ajout des interdictions suivantes :

Rues	Endroit
Rue Morin	Deux côtés, du chemin des Hauteurs jusqu'à une distance de 35 mètres.
25 ^e Avenue	Deux côtés, du 12, 25 ^e Avenue jusqu'à la jonction du chemin du Lac Maillé.
Chemin du Lac Maillé	Deux côtés, de la jonction de la 25 ^e Avenue jusqu'à la limite du 32, chemin du Lac Maillé.

ARTICLE 2

La zone d'interdiction sera identifiée par des panneaux de type P-150 qui doivent être installés en conformité avec le code de signalisation routière et l'inspecteur municipal est désigné pour installer et maintenir les panneaux requis.

ADOPTÉ

Bruno Laroche, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2021-07-175	13 juillet 2021
Dépôt du projet de règlement :	2021-07-175	13 juillet 2021
Adoption du règlement :	2021-08-XXX	10 août 2021
Avis public d'entrée en vigueur :		